

CHARTRE QUALITE

Les médecins exerçant dans le cadre de l'Institut Azuréen des Cancers de la Femme Saint-Jean sont guidés par des **valeurs de bienveillance, d'excellence, d'implication** au quotidien et **s'engagent à respecter les principes suivants** :

1. Le médecin participe activement à la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) :

Les médecins de l'Institut présentent les dossiers ou/et apportent leurs avis à la discussion afin de définir de manière collégiale et selon les données des référentiels et des recommandations de bonne pratique, la stratégie thérapeutique la plus adaptée pour chaque patiente.

Tous les nouveaux cas de patientes atteintes de cancer et tous les cas nécessitant un changement significatif d'orientation thérapeutique sont présentés en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire par le médecin responsable de la patiente.

Les RCP se déroulent toutes les semaines, en présence a minima d'un chirurgien spécialiste dans l'activité cancérologique gynécologique ou du sein, d'un cancérologue médical, d'un cancérologue radiothérapeute, d'un radiologue et d'un pathologiste.

2. Le médecin coordonne le parcours de soins :

Les médecins coordonnent personnellement et entièrement le parcours médical et de soins de support de leurs patientes tout au long des différentes étapes. Ils sont leur interlocuteur privilégié et unique, qui les guident et les renseignent, et ce à tout moment.

3. Le médecin informe la patiente et recherche son adhésion dans son projet thérapeutique :

Les décisions thérapeutiques issues des RCP sont tracées, puis soumises et expliquées aux patientes lors d'un entretien. Concrètement, le médecin leur présente et leur explique leur Programme Personnalisé de Soins qui intègre les critères définis par l'INCa (Institut National du Cancer) et recueille l'accord de leurs patientes.

Les médecins font bénéficier leurs patientes des meilleures conditions d'information, d'écoute et de soutien tout au long de leur parcours de soins.

4. Le médecin prend rapidement en charge ses patientes :

Les médecins s'engagent à prendre en charge leurs patientes dans les meilleurs délais possibles, compatibles avec la haute qualité des soins attendue. Ils raccourcissent autant que possible les délais afin d'intervenir au plus tôt pour limiter les risques liés à la pathologie et éviter au maximum l'anxiété générée par l'attente d'un diagnostic, d'un examen ou d'un traitement.

5. Le médecin est partie prenante de la démarche d'amélioration des pratiques en cancérologie gynécologique.

Les médecins acceptent en toute transparence la démarche d'amélioration continue et participent :

- aux audits internes réalisés sur la qualité et l'exhaustivité de l'enregistrement des dossiers discutés en RCP ;
- aux évaluations régionales et audits mis en place au sein du RRC ;
- aux évaluations du respect des engagements à cette présente Charte ;
- à l'analyse de la satisfaction des patientes prises en charge au sein de l'Institut.